



*Association française de droit de la sécurité
et de la défense (AFDSD)*
1er colloque annuel
Nice – 27-28 septembre 2013

L'administration pénitentiaire : une force de sécurité intérieure ?

par

François DIEU

Professeur de sociologie à l'Université Toulouse 1 Capitole

Directeur de la recherche et de la documentation

de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP)

Cette contribution s'interroge sur l'effectivité de cette idée, reprise par la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, selon laquelle l'administration pénitentiaire serait une « force de sécurité intérieure », atypique et à part entière.

Pour donner consistance à cette idée, il est possible d'observer que cette institution, rattachée depuis plus d'un siècle au ministère de la Justice, relève du caractère global de la « force publique » esquissée par les révolutionnaires, tout en contribuant, au moins par certaines de ses missions en lien avec la mise en œuvre du monopole étatique de la contrainte physique légitime, à l'accomplissement de la fonction policière, qui ne se limite pas, loin s'en faut, aux seules organisations exclusivement policières.

Comme d'autres institutions publiques mobilisées dans la lutte contre la délinquance croissante et protéiforme affectant la société française, l'administration pénitentiaire a connu, ces dernières années, au plan de son organisation fonctionnelle, statutaire et culturelle, un processus de renforcement de cette dimension policière, tout en s'inscrivant de plus en plus dans la dimension partenariale des politiques de prévention et de sécurité.